

SEANCE DU 25 mai 2020

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation 25 mai 2020

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 27 mai 2020

L'an deux mil vingt le 25 mai à 20 heures, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes des Ormes, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia.

Messieurs BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents : excusés :

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2020/14

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la Commune des Ormes un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 26 mai 2020
Le Maire,
Béatrice FONTAINE